



Nous vivons 24h/24 sous éclairage électrique

Par **Monchicourt**, le **17/08/2009** à **10:17**

Bonjour, nous habitons une copropriété et notre habitation est située dans une zone très arborée dont un arbre à moins de 8 mètres de nos fenêtres, les autres à moins de 11 mètres (3) et dont la hauteur dépasse les 20 mètres. De ce fait nous ne voyons jamais le soleil et sommes obligés de vivre constamment sous éclairage artificiel. Ma question est: avons-nous la possibilité de faire abattre un ou deux arbres qui suffirait à nous rendre la lumière. Merci.

Bonjour, Dans le cas présent est-ce qu'un service d'hygiène pourrait intervenir auprès du syndic pour améliorer notre situation. Merci